

LE PRÉSIDENT

**Compte-rendu du conseil de communauté du**

**21 mai 2015**

L'an deux mille quinze, le 21 mai, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS Salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 13/05/2015

**ÉTAIENT PRESENTS :**

**BOU :** Mme Nicole WOJCIK

**CHANTEAU :** M. Jannick VIE , Mme Nadine DUPRE

**CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) :** M. Nicolas BONNEAU , M. Christian BOUTIGNY

**CHECY :** M. Jean-Vincent VALLIES , Mme Virginie BAULINET , M. Rémy RABILLARD

**FLEURY-LES-AUBRAIS :** Mme Marie-Agnès LINGUET , Mme Sophie LOISEAU (pouvoir à Mme LINGUET jusqu'à 18 h 30 puis présente), Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE (jusqu'à 20 h 00), Mme Carole CANETTE (pouvoir à M. VALLIES jusqu'à 20 h 00 puis présente), M. Anthony DOMINGUES

**INGRE :** M. Philippe GOUGEON

**MARDIE :** M. Christian THOMAS

**MARIGNY-LES-USAGES :** M. Eric ARCHENAUULT (jusqu'à 20 h 55)

**OLIVET :** M. Matthieu SCHLESINGER , Mme Sophie PALANT (à partir de 18 h 15), M. Hugues SAURY , Mme Fabienne D'ILLIERS (jusqu'à 20 h 15 puis pouvoir à M. SCHLESINGER), M. Philippe BELOUET , M. Horace SONCY (à partir de 18 h 40)

**ORLEANS :** M. Olivier CARRE , Mme Béatrice ODUNLAMI , M. Charles-Eric LEMAIGNEN , Mme Muriel SAUVEGRAIN , M. Florent MONTILLOT (pouvoir à M. CARRE jusqu'à 19 h 50 puis présent), Mme Martine ARSAC , M. François LAGARDE , M. Michel MARTIN , Mme Martine GRIVOT , M. Soufiane SANKHON (jusqu'à 19 h 55 puis pouvoir à Mme ODUNLAMI), Mme Alexandrine LECLERC (pouvoir à M. LELOUP jusqu'à 18 h 40 puis présente), Mme Chantal DESCHAMPS , Mme Stéphanie ANTON (jusqu'à 20 h 45 puis pouvoir à Mme DESCHAMPS), M. Philippe LELOUP , Mme Muriel CHERADAME , M. François FOUSSIER , M. Philippe PEZET (à partir de 18 h 30), Mme Béatrice BARRUEL (jusqu'à 19 h 40 puis pouvoir à M.FOUSSIER), Mme Niamé DIABIRA , Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA , M. Jean-Philippe GRAND , M. Philippe LECOQ , M. Michel RICOUD

**ORMES :** M. Alain TOUCHARD , Mme Jeanne GENET

**SAINT-CYR-EN-VAL :** M. Christian BRAUX , Mme Evelyne SOREAU

**SAINT-DENIS-EN-VAL :** M. Jacques MARTINET (de 18 h 15 à 20 h 15), Mme Marie-Philippe LUBET (jusqu'à 20 h 55), M. Jérôme RICHARD (jusqu'à 20 h 55)

**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN :** M. Patrick PINAULT , Mme Valérie FRANCOIS

**SAINT-JEAN-DE-BRAYE :** Mme Colette MARTIN-CHABBERT , M. Bruno MALINVERNO , Mme Brigitte JALLET (à partir de 18 h 30), M. Michel DELPORTE

**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE :** M. Christophe CHAILLOU , Mme Véronique DESNOUES , M. Marceau VILLARET , M. Pascal LAVAL

**SAINT-JEAN-LE-BLANC :** M. Christian BOIS , Mme Françoise GRIVOTET

**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN :** M. Thierry COUSIN , Mme Chantal MORIO

**SARAN :** Mme Maryvonne HAUTIN , M. Christian FROMENTIN , Mme Sylvie DUBOIS , M. Laurent LHOMME

**SEMOY :** M. Laurent BAUDE



**ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE** : M. Jean-Michel BERNIER donne pouvoir à M. Christian THOMAS , Mme Marie-Odile CROSNIER donne pouvoir à Mme Marie-Philippe LUBET (jusqu'à 20 h 55)

**CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)** : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU donne pouvoir à M. Nicolas BONNEAU

**INGRE** : M. Christian DUMAS donne pouvoir à M. Christophe CHAILLOU , Mme Catherine MAIGNAN donne pouvoir à M. Pascal LAVAL

**MARIGNY-LES-USAGES** : Mme Claude GRIVE donne pouvoir à M. Eric ARCHENAUULT (jusqu'à 20 h 55)

**ORLEANS** : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN , Mme Nathalie KERRIEN donne pouvoir à Mme Muriel CHERADAME , M. Thomas RENAULT donne pouvoir à Mme Niamé DIABIRA , Mme Martine HOSRI donne pouvoir à Mme Martine ARSAC , Mme Florence CARRE donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN , M. Olivier GEFFROY donne pouvoir à M. Michel MARTIN , M. Yann BAILLON donne pouvoir à M. Philippe PEZET (à partir de 18 h 30), M. Jean-Pierre GABELLE donne pouvoir à Mme Martine GRIVOT , M. Michel BRARD donne pouvoir à Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA , Mme Hayette ET TOUMI donne pouvoir à M. Jean-Philippe GRAND , Mme Arlette FOURCADE donne pouvoir à M. Philippe LECOQ

**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. David THIBERGE donne pouvoir à Mme Colette MARTIN-CHABBERT

**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : Mme Annie CHARTON donne pouvoir à M. Marceau VILLARET

**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : Mme Murielle CHEVRIER donne pouvoir à M. Christian BOIS

**SEMOY** : Mme Pascale LIPIRA donne pouvoir à M. Laurent BAUDE

**ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

**COMBLEUX** : Mme Marie-Claire MASSON

**FLEURY-LES-AUBRAIS** : M. Philippe DESORMEAU

**MARDIE** : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

M. Anthony DOMINGUES remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre de délégués composant l'assemblée .....</b>	<b>95</b>
Nombre de délégués en exercice.....	95
Quorum .....	48

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

**Contrat régional de solidarité territoriale (2015 -2020) à passer avec la région Centre-Val de Loire - Approbation.**

Après présentation par M.LEMAIGNEN du calendrier, de la répartition de l'enveloppe du contrat ainsi que des opérations emblématiques par axe, le conseil de communauté :

- a approuvé le contrat régional de solidarité territorial 2015-2020 à passer avec la Région Centre portant sur un montant total de subvention de 40 310 000 €,

- a autorisé le président à signer ledit contrat.

**ASSEMBLEES DELIBERANTES**

**AD 01 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté.**

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises par le président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil de communauté ainsi que des marchés à procédure adaptée passés compris entre 4 000 et 50 000 € HT.



AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 7 mai 2015 sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 7 mai 2015 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 modifiée prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriale

## **AMENAGEMENT ECONOMIQUE**

Aménagement économique : point d'actualité et implantations.

M.MARTINET a présenté les parcs d'activités communautaires existants ainsi que ceux en développement.

AE 01 - Aménagement économique – Commune de Saran – ZAC du Champ Rouge – Traité de concession d'aménagement passé avec la SEMDO – Approbation du compte-rendu annuel 2014 à la collectivité.

Le conseil de communauté a approuvé le compte-rendu annuel à la collectivité 2014, présenté par la Semdo, aménageur de la ZAC du Champ Rouge.

AE 02 - Sans objet

AE 03 - Aménagement économique - Commune d'Orléans - Réalisation d'une voie principale de desserte de la ZAC Coligny (ex îlot de la Râpe) - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique passée avec la Semdo - Approbation du compte-rendu annuel 2014 à la collectivité.

Le conseil de communauté a approuvé le compte-rendu annuel à la collectivité 2014 présenté par la Semdo, mandataire de l'opération, relative à la réalisation d'une voie principale de desserte de la ZAC Coligny (ex îlot de la Râpe).

AE 04 - Aménagement économique – Commune de Fleury-les-Aubrais – ZAC des Foulons – Convention publique d'aménagement passée avec la SEMDO – Approbation du compte-rendu annuel 2014 à la collectivité.

Le conseil de communauté a approuvé le compte-rendu annuel à la collectivité 2014, présenté par la SEMDO, aménageur de la ZAC des Foulons.

AE 05 - Aménagement Economique – Commune d'Olivet – ZAC du Parc du Moulin – Traité de concession passé avec la SEMDO – Approbation du compte-rendu annuel 2014 à la collectivité.

Le conseil de communauté a approuvé le compte-rendu annuel à la collectivité 2014, présenté par la SEMDO, aménageur de la ZAC du Parc du Moulin.

AE 06 - Aménagement économique – Aide économique -- Commune de Boigny-sur-Bionne – Approbation d'une convention à passer avec la SARL LE TRIDENT, le GIE ACCEFIL et le département du Loiret.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec la société ACCEFIL, la SARL LE TRIDENT et le département du Loiret ayant pour objet de déterminer le niveau et les modalités d'intervention de la communauté d'agglomération dans le cadre du développement de l'entreprise à Boigny-sur-Bionne, la participation de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, d'un montant de 50 000 €, prenant la forme d'un rabais sur le prix de vente à intervenir avec la SARL LE TRIDENT,

- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.



AE 07 - Aménagement économique – Charte agricole – Attribution d'une subvention à l'association « Open Agrifood Orléans » – Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté a :

- décidé d'attribuer à l'association « Open Agrifood Orléans » une subvention d'un montant de 25 000 euros pour l'organisation du congrès Open Agrifood 2015,
- décidé d'apporter un renfort et une expertise à l'association « Open Agrifood Orléans » correspondant à 0,25 ETP, correspondant à 12 626 € chargés,
- approuvé la convention correspondante à passer avec l'association « Open Agrifood Orléans »,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

AE 08 - Aménagement Economique – Agriculture périurbaine – Mise en œuvre de la charte agricole – convention-cadre de partenariat passée avec la chambre d'agriculture du Loiret – Approbation d'un avenant n° 2

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 2 à la convention-cadre à passer avec la chambre d'agriculture du Loiret arrêtant le principe du renouvellement de la mise à disposition d'un chargé de mission pour la mise en œuvre des actions de la charte agricole et a autorisé le Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**GRANDS PROJETS ECONOMIQUES - GRANDES ENTREPRISES - INNOVATION**

GPE 01 - Grands projets économiques – Grandes entreprises – Innovation - Adhésion à l'association Agreen Tech Valley (Vallée Numérique du Végétal) – Approbation.

Après présentation par M.CARRE de l'AgreenTech Valley, la Vallée Numérique du Végétal, le conseil de communauté :

- a approuvé l'adhésion de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à l'association Agreen Tech Valley,
- a approuvé le versement de la cotisation au titre de 2015 pour un montant de 1000 €,
- a autorisé le Président à signer tous documents relatifs à l'adhésion et à l'action de la communauté d'agglomération au sein de l'association Agreen Tech Valley.

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE**

ESRT 01 - Enseignement supérieur/Recherche/Transferts de technologie – Transfert de technologies et valorisation de la recherche – Pôle de compétitivité « Sciences de la beauté et du bien-être » – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Cosmetic Valley – Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec l'association Cosmetic Valley ayant pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 20 000 € et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

**EMPLOI**

EMP 01 - Emploi - 4ème programmation 2015 - Attribution de subventions aux associations d'insertion et organismes de formation - Approbation de conventions.

le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution des subventions suivantes :

- les associations intervenant en faveur d'un public jeune  
Les Ateliers de la Paésine (« Langage commun »)..... 16 368 €



- les associations proposant un accompagnement à la création d'entreprise  
PES 45 couveuse d'entreprises..... 14 400 €
  
- les associations aidant les demandeurs d'emploi à réduire leur distance à l'emploi  
Espace C2B « Positionnement linguistique et orientation vers une solution  
formation »..... 12 480 €

- a approuvé les conventions correspondantes et a autorisé Monsieur le Président à signer les dites conventions.

EMP 02 - Emploi - 2ème programmation investissement - Attribution de subventions aux structures d'insertion - Approbation des conventions.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association OIE pour l'achat de matériel professionnel, pour un montant de : ..... 8 000 € ;
- a approuvé l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association Respire pour l'achat de matériel professionnel, pour un montant de : ..... 21 000 € ;
- a approuvé l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association Maison de l'emploi pour la mise en place d'un portail Web, pour un montant de : ..... 50 000 € ;
- a approuvé les conventions correspondantes et a autorisé Monsieur le Président à signer les dites conventions.

#### **FINANCES ET MOYENS GENERAUX**

FMG 01 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Acquisition en VEFA de 81 logements situés rue de la Montjoie à Saran - Garantie d'un emprunt de 8 811 000 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté a :

- accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 4 405 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 8 811 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM VALLOGIS,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 02 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Construction de 42 logements situés avenue des Droits de l'Homme - ZAC Clos de la Fontaine à Orléans - Garantie d'un emprunt de 4 328 000 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 2 164 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 4 328 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM VALLOGIS,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.



FMG 03 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Acquisition en VEFA de 38 logements situés Site IBM ECLO - Avenue Pierre et Marie Curie à Saint-Jean-de-Braye - Garantie d'un emprunt de 4 055 000 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 2 027 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 4 055 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM VALLOGIS,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 04 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Construction de 19 logements situés ZAC du Grand Hameau à Saint-Jean-de-Braye - Garantie d'un emprunt de 1 931 000 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 965 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 931 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM VALLOGIS,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 05 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Construction de 5 logements PSLA situés rue de Rosette Clos des Epicéas à Saint-Jean-le-Blanc - Garantie d'un emprunt de 794 000 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 397 000 €, représentant 50 % d'un prêt PSLA de 794 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Crédit Agricole,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Crédit Agricole et la SA HLM VALLOGIS,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 06 - Finances - OPH Logem Loiret - Construction de 2 logements situés Lotissement la Vallonière à Marigny-Les-Usages - Garantie d'un emprunt de 302 190 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 151 095 €, représentant 50 % d'un prêt de 302 190 €, que l'OPH Logem Loiret souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'OPH Logem Loiret,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'OPH Logem Loiret et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.



FMG 07 - Finances - SA HLM France Loire - Acquisition en VEFA de 13 logements situés rue de Pailly à La Chapelle Saint Mesmin - Garantie d'un emprunt de 109 330,78 € à hauteur de 50%. Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 54 665,39 €, représentant 50 % d'un prêt de 109 330,78 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM France Loire,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 08 - Finances - SA HLM Immobilière Val de Loire - Opération d'acquisition en VEFA de 10 logements situés rue de la Bigottière et de 13 logements situés rue du château d'eau à Ingré - Annulation de la garantie d'emprunt accordée par délibérations n° 004852 du 17 juin 2014 et n° 004942 du 8 juillet 2014 - Approbation.

Le conseil de communauté a décidé de rapporter les délibérations de garantie d'emprunt n° 004852 du 17 juin 2014 et n° 004942 du 8 juillet 2014.

FMG 09 - Finances - Mobilité - Exploitation du réseau TAO - Convention de délégation de service public passée avec les sociétés Keolis SA et Keolis Orléans Val de Loire - Fixation des tarifs à compter du 1er juillet 2015 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la modification de la gamme tarifaire des transports urbains et autres services de mobilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, ainsi que les conditions de vente et d'utilisation des titres de transport.

## **MOBILITE**

MOB 01 - Mobilité - Parc de stationnement - Gestion du parking de la gare SNCF de Fleury-les-Aubrais - Convention de délégation de service public passée avec la société Orléans Gestion - Modification de la grille tarifaire - Approbation d'un avenant n° 2.

Le conseil de communauté a approuvé les termes de l'avenant n° 2 relatif à la modification de l'annexe 3 de la convention de délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement de la gare SNCF de Fleury-les-Aubrais du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et a autorisé Monsieur le Président à signer le présent avenant au nom de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

MOB 02 - Mobilité - CLEO - FEDER 21 - Convention de financement de nouveaux systèmes billettique, SAE, SIV et sonorisation - Demande de subvention complémentaire.

Le conseil de communauté a autorisé Monsieur le Président :

- à solliciter auprès du préfet de la Région Centre la révision du plan de réalisation ainsi que le taux de financement réajusté à la hausse concernant la subvention FEDER 21 relative à la mise en place du système billettique et d'information des voyageurs,

- à signer les documents y afférent afin de contribuer au financement de ce projet.

MOB 03 - Mobilité - Réseau de tramway - Amélioration des fonctionnalités des portes des distributeurs automatiques de titres - Marché de techniques de l'information et de la communication n° 13LEO008 passé avec la société Parkeon - Prestations supplémentaires et prolongation de la durée du marché - Approbation d'un avenant n° 2.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 2 au marché public n° 13LEO008 passé avec la société Parkeon relatif à l'amélioration des fonctionnalités des distributeurs automatiques de titres du réseau de transports, ayant pour objet des prestations supplémentaires et la prolongation de la durée



du marché, pour un montant de 14 148 € HT qui, cumulé avec le montant de l'avenant n° 1, entraîne une augmentation du montant initial du marché de 9,95 % et a autorisé Monsieur le Président à signer le dit avenant n° 2.

## **VILLES ET TERRITOIRES DURABLES**

VTD 01 - Habitat-Logement - Amélioration de l'habitat privé - Règlement des aides aux travaux en secteur diffus - Convention pour la gestion des aides à l'habitat privé passée avec l'Anah -- Approbation d'un avenant n° 19.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le règlement d'attribution des aides aux travaux en secteur diffus 2015 – 2016,
- a approuvé l'avenant n° 19 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé, à passer avec l'Anah, ayant pour objet la définition des modalités d'intervention de la communauté d'agglomération sur ses fonds propres sous la forme d'un règlement d'attribution des aides aux travaux en secteur diffus,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant.

VTD 02 - Habitat-Logement - Programmation locative sociale 2015 des logements - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a pris acte de la concertation qui a eu lieu avec les partenaires concernant la programmation des financements de logements locatifs sociaux (parc public) pour l'année 2015,
- a approuvé la programmation prévisionnelle des programmes de logements sociaux pour l'année 2015, sachant que chaque opération fera l'objet d'une délibération individuelle, après instruction, permettant d'approuver son agrément ou l'attribution de subventions.

VTD 03 - Habitat-logement - Maison de l'Habitat - Définition d'une convention annuelle - Attribution d'une subvention de fonctionnement avec l'association Maison de l'Habitat au titre de l'année.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 49 000 € à l'association « Maison de l'habitat » pour l'année 2015,
- a approuvé la convention correspondante et a autorisé Monsieur le Président à la signer,
- a approuvé l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des locaux et a autorisé Monsieur le Président à le signer.

VTD 04 - Habitat-Logement - Hébergement temporaire - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Accompagnement et hébergement urbain (AHU) au titre de l'année 2015 - Approbation d'une convention annuelle de partenariat.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € à l'association AHU au titre de l'année 2015,
- a approuvé la convention annuelle de partenariat à passer avec l'AHU,
- a autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer la convention annuelle de partenariat.



VTD 05 - Habitat-Logement - Amélioration de l'habitat privé - Adhésion à l'association Habitat et Développement - PACT du Loiret.

Le conseil de communauté a approuvé l'adhésion de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à l'association Habitat & Développement-PACT du Loiret et a approuvé le versement de la cotisation au titre de 2015 pour un montant de 2 974,50 €.

VTD 06 - Territoires et développement durable - Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Orléanais (S.E.M.D.O.) et Société d'Economie Mixte Patrimoniale Orléans Val de Loire - Augmentation de capital et modification des actionnaires - Approbation.

Le conseil de communauté :

Pour la S.E.M.D.O. :

- a autorisé les représentants de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire au sein des instances de la S.E.M.D.O. à voter le projet d'augmentation de capital décrit dans la présente délibération, étant précisé que la répartition définitive des actions dans le capital social de la S.E.M.D.O. dépendra du résultat final de la souscription et fera donc l'objet d'une nouvelle délibération lors de laquelle seront désignés les représentants de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire pour siéger au sein des instances de la SEMDO,

- a approuvé, selon l'hypothèse qui sera retenue, la souscription d'actions de la S.E.M.D.O. par la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans la limite de 1,4 M €,

Pour la S.E.M.PAT. :

- a approuvé, selon l'hypothèse qui sera retenue, l'acquisition d'actions de la S.E.M.PAT. par la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans la limite de 700 000 €,

Pour la SEMDO et la SEMPAT :

- a acté que la prise de participation de l'AggLO restera dans la limite de l'enveloppe inscrite au projet d'AggLO 2014-2020 et des crédits inscrits au budget 2015 (hypothèse 1 : SEMDO 1,3 M€ / SEMPAT 0,7 M€, hypothèse 2 : SEMDO 1,4 M€ / SEMPAT 0,6 M€).

VTD 07 - Aménagement urbain - Projet Interives - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Marché public de prestations intellectuelles - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Le conseil de communauté a décidé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de prestations intellectuelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet Interives et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document relatif à cette affaire.

VTD 08 - Villes et territoires durables - Aliénation de biens mobiliers – Bateau « Inexplosible n° 22 » - Cession à la commune d'Orléans

Le conseil de communauté :

- a approuvé la cession de « l'Inexplosible n° 22 », bateau immatriculé Nevers - NV 34F, ainsi que son ponton d'amarrage immatriculé Paris - P 17562F et ses passerelles d'accès à bord, pour un montant symbolique de 1 € TTC, dispensé de versement, à la commune d'Orléans,

- a autorisé Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire,

- a autorisé Monsieur le Président à procéder au retrait du bateau, du ponton et des passerelles concernés de l'inventaire des biens de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.



## GESTION DES DECHETS

GD 01 - Gestion des déchets - Soutien à la collecte sélective et au recyclage - Contrat pour l'action et la performance dit barème E passé avec la société Eco-Emballages - Modification des conditions de facturation - Passation d'un avenant n° 5.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 5 au contrat pour l'action et la performance dit barème E passé avec la société Eco-Emballages, ayant pour objet la mise en œuvre de la dématérialisation des factures et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

## RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Ressources humaines - Mise à disposition partielle du service de médecine préventive de la Ville d'Orléans auprès de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de mise à disposition du service de médecine préventive de la Ville d'Orléans auprès de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

RH 02 - Ressources humaines - Mise à disposition partielle de services entre la Ville d'Orléans et la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire dans le cadre de la mise en oeuvre du nouvel organigramme - Actualisation de l'annexe à la convention cadre de mise à disposition - Approbation d'un avenant n° 1

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 1 à la convention cadre de mise à disposition de services partielle entre la commune d'Orléans et la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire actualisant l'annexe de celle-ci ;

- a délégué M. Le président ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la communauté d'agglomération.

RH 03 - Ressources humaines - Evolution des conditions d'accueil et de la rémunération des stagiaires - Modification du règlement sur la gestion du temps de travail des agents - Approbation.

Le conseil de communauté a modifié le règlement sur la gestion du temps de travail dans son annexe relative à l'accueil des stagiaires afin d'intégrer une journée de congé par mois de stage effectué.

RH 04 - Ressources humaines - Infrastructures - Compétence création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire - Gestion technique en synergie avec les communes - Approbation d'une convention de mise à disposition individuelle d'agent à passer avec la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, ayant pour objet de mettre un agent de la commune, Ingénieur Principal Territorial 9<sup>ème</sup> échelon, à la disposition de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire pour un montant estimatif de 2 700 € et a autorisé M. le Président à signer ladite convention.

RH 05 - Ressources humaines - Infrastructures - Compétence création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire - Gestion technique en synergie avec les communes - Approbation d'une convention de mise à disposition individuelle d'agent à passer avec la commune d'Ormes.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune d'Ormes ayant pour objet de mettre un agent de cette commune, technicien territorial principal 2<sup>ème</sup> classe 6<sup>ème</sup> échelon, à la disposition de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire pour un montant annuel de 2700 € représentant 38,5 % de son temps de travail et a autorisé M. le Président à signer ladite convention.



RH 06 - Ressources humaines - Infrastructures - Compétence création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire - Gestion technique en synergie avec les communes - Approbation d'une convention de mise à disposition individuelle d'agent à passer avec la commune de Saint-Jean-le-Blanc.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune de Saint-Jean-le-Blanc, ayant pour objet de mettre un Technicien Territorial Principal 1<sup>ère</sup> classe 8<sup>ème</sup> échelon, à la disposition de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire pour un montant estimatif de 4 200 € et a autorisé M. le Président à signer ladite convention.

RH 07 - Ressources humaines - Infrastructures - Compétence création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire - Gestion technique en synergie avec les communes - Approbation d'une convention de mise à disposition individuelle d'agent à passer avec la commune d'Ingré.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune d'Ingré, ayant pour objet de mettre un agent de maîtrise 7<sup>ème</sup> échelon, à la disposition de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire pour un montant estimatif de 4 800 € et a autorisé M. le Président à signer ladite convention.

RH 08 - Ressources humaines - Développement économique - Charte agricole - Partenariat avec la chambre d'agriculture du Loiret - Mise à disposition individuelle d'agent - Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de mise à disposition à passer avec la Chambre d'agriculture du Loiret et ayant pour objet la mise à disposition d'un agent de la chambre consulaire, auprès de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire pour un montant d'environ 24 000 euros au titre de l'année 2015, pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction, soit 50 % de son temps de travail, pour les missions relatives à la mise en œuvre de la Charte agricole et a autorisé M. le Président à signer ladite convention.

Fait à Orléans, le 28 MAI 2015

Le Président de la Communauté  
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN



**AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE**

**AVIS AU PUBLIC**

*Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AggLO et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.*

*La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.*